

Site classé

Date de protection : 29 mai 1933 ~ Superficie : 2 ha

Allée des platanes bordant la RD22

Damery

Cette allée de platanes borde la RD 22, entre le Pont de la Marne et le passage à niveau de la gare de Damery.



La majorité des arbres actuels ont été plantés en 1867. En 1989, la mairie a souhaité procéder à l'aménagement des abords de l'allée de platanes classés afin d'agrémenter le site par une allée piétonnière. Celle-ci permet ainsi une meilleure découverte du village, de son église et de la montagne de Reims. L'alignement le long de la chaussée comporte 145 platanes. A l'exception de deux érables sycomores et d'un jeune platane récemment plantés, l'alignement est homogène et offre une entrée très pittoresque et majestueuse dans le village de Damery.



Les piliers de platanes



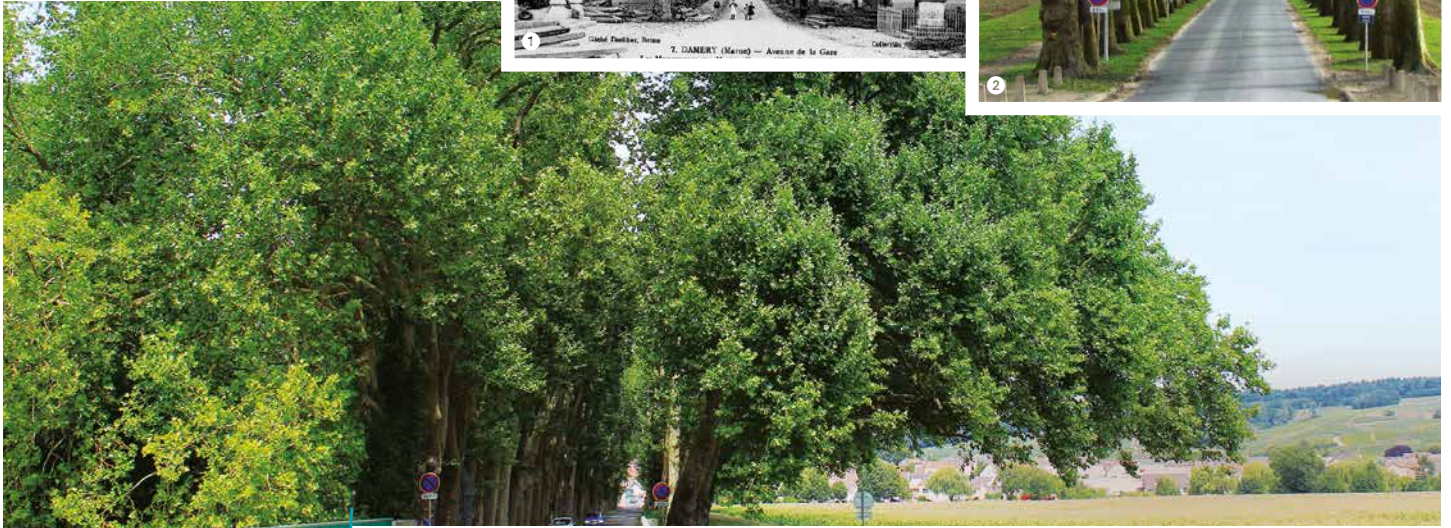
Allée des platanes et monument aux morts

Critères de classement

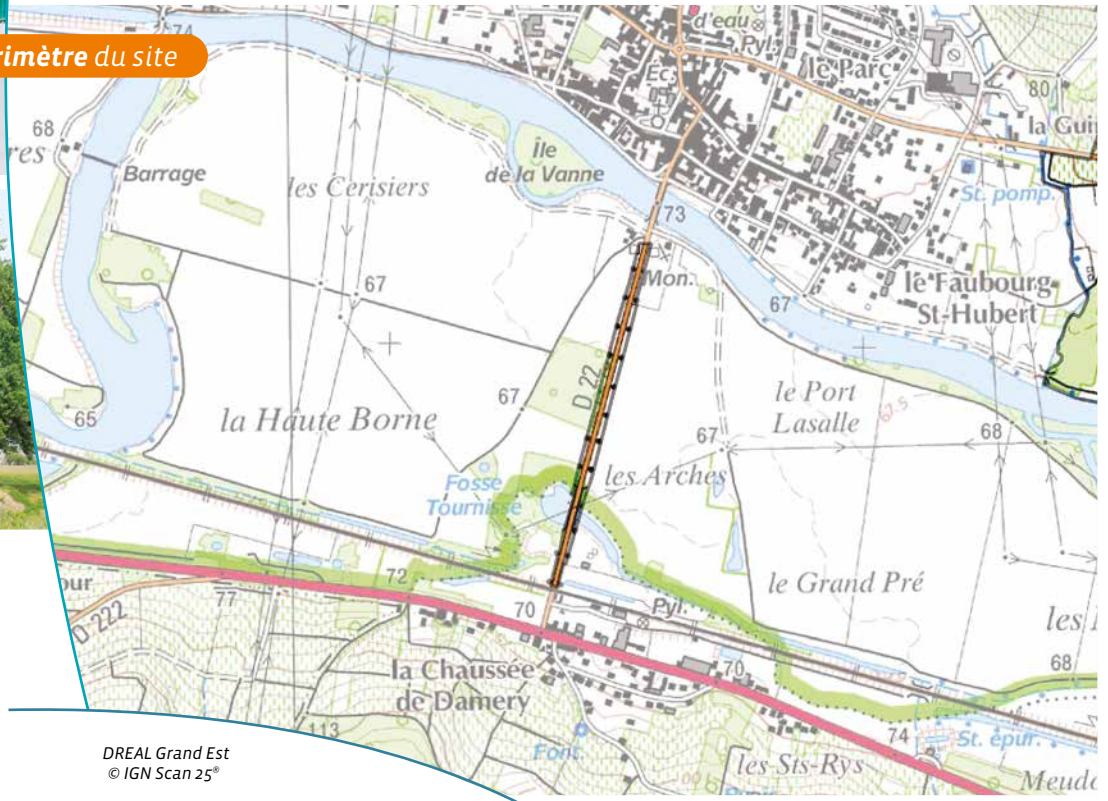
→ Pittoresque, artistique, historique, scientifique, légendaire



Allée des platanes bordant la RD22



Périmètre du site



DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

200 m

- 1 ~ Vue ancienne
- 2 ~ Allée des platanes en 2007
- 3 - 4 ~ Allée en entrée de Damery

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Classée au titre des monuments historiques : l'église Saint-Georges. Le site est concerné par les abords.

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus
d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63